

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire dûment convoqué, s'est réuni le 28 juin 2018 sous la présidence de Madame Mireille BOUVIER, Maire en exercice.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

Présents : BOUVIER Mireille, COUDERT Bernard, GABILLON Raphaël, CARAZ Gérard, FAIVRE Claude, COLLION Cindy, ARGOUD Guillaume, SANCHEZ Stéphanie, Lilian GALAMAND, PACALET Isabelle, LEDEZ Sandrine.
Absents : AVONT Laëtitia, PERON Christian, HERNANDEZ Philippe.

Secrétaire : SANCHEZ Stéphanie

1- Commission TRAVAUX

Point sur les dossiers:

Résumé :

- *Travaux mise en accessibilité aux PMR des salles communales et construction d'un local communal*
 - entreprise ID VERDE: les gazons ne sont pas de bonne qualité, ils seront repris à l'automne,
 - le nettoyage du béton désactivé dans la cour de la salle des fêtes sera effectué par l'entreprise GMTP,
 - l'éclairage du parvis de la salle des fêtes est en fonctionnement depuis le vendredi 22 juin, les bornes mises en place fonctionnent avec des ampoules LED, ce qui permet une économie très significative, de plus un module électronique intégré permettra à ces luminaires de diminuer leur intensité lumineuse (horaire variable selon les saisons).
- Des bornes supplémentaires sont à prévoir vers le jardin de Mme Argoud (éclairage insuffisant du point de vue sécurité),
- une réunion de la commission bâtiments est fixée afin de travailler sur l'aménagement du nouveau garage.
-
- *Aménagement et sécurisation centre bourg*
 - le revêtement en enrobé sur la voie communale « Grande rue » est terminé, celui de la voie communale « Chemin du puits » sera réalisé cet été suite aux branchements définitifs du réseau électrique par ENEDIS **le jeudi 5 juillet 2018** et la dépose des poteaux par SOBECA.
 - la commission voirie travaille sur la mise en place d'un plan de circulation dans l'ensemble du bourg, permettant à la fois la fluidité des mouvements de véhicules, la sécurisation des cheminements piétons et l'organisation des stationnements : la signalétique sera mise en place cet été.
-
- *Aménagement place du « Baron du Teil »*
 - les travaux d'aménagement se poursuivent....l'éclairage du monument aux morts est quant à lui terminé,
 - une réglementation circulation et stationnement sera mise en place prochainement sur cette place du souvenir rénovée.

2- Commission VOIRIE

Point sur les dossiers:

Résumé travaux effectués :

- *Travaux divers : chemin du Grand Bois*

Mise en place de béton – remblais - remise en place du tuyau:
entreprise GMTP : coût des travaux 680€ H.T, soit 816€ T.T.C

- *Travaux divers : chemin rural Maupallet*

Fourniture et mise en place de tuyaux Ø400 béton – reprise du fossé:
entreprise GMTP : coût des travaux 1 166€ H.T, soit 1 399.20€ T.T.C

- *Travaux vers le transformateur (sous salle des fêtes)*

Fourniture et mise en place de 0.25, revêtement en enrobé de l'entrée de la cour de la salle des fêtes au panneau entrée du village (en agglomération), pose de bordures T2, enrochement, mise en place de terre végétale (accotement et massif) : entreprise GMTP : coût des travaux 8 559€ H.T, soit 10 270.80€ T.T.C

Programme voirie 2018 :

- La réfection des voies communales prévue sur l'exercice 2018, a débuté ce mois de juin.

Chemin de la Sorbière

- Revêtement en enrobé : entreprise GMTP : coût des travaux 18 927.80€ H.T, soit 22 713.36€ T.T.C

3- Commission SCOLAIRE et PERISCOLAIRE

Compte-rendu Conseil d'école:

Monsieur Gérard CARAZ, adjoint informe du rendu du **Conseil d'Ecole** en date du 19/06/2018.

- Effectif prévu à la rentrée du 3 septembre 2018 : 98 élèves répartis en 4 classes de la manière suivante :
12PS, 10 MS, 11 GS (33 élèves) Mme Christelle GIRARD
12CP, 10CE1 (22 élèves) Mme Anne-Sophie CHENIN
9CE2, 12CM1 (21 élèves) Mme Patricia FAVRE
22CM2 (22 élèves) Mme Christine GHIBAUDO
- Aucun changement dans l'équipe enseignante, des confirmations d'inscriptions encore en cours...
- Rentrée des élèves : le lundi 3 septembre à 8H30 avec une rentrée échelonnée en maternelle.

Nouveaux rythmes scolaires :

- La demande de modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée prochaine a été acceptée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère (DSDEN).
Les nouveaux horaires applicables au groupe scolaire « Les minipommes » à compter de l'année scolaire 2018-2019 sont les suivants :

LES MINIPOMMES	MATIN		APRES-MIDI	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
LUNDI	8h30	12h00	13h30	16h00
MARDI	8h30	12h00	13h30	16h00
JEUDI	8h30	12h00	13h30	16h00
VENREDI	8h30	12h00	13h30	16h00

Tarifs cantine scolaire 2018-2019 : Délibération n°2018-06-01

- Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année d'étudier les tarifs de la cantine scolaire que devront acquitter les parents d'élèves pour l'année scolaire 2018-2019. Elle rappelle que les tarifs actuels des repas s'élèvent à 3.00 € pour les enfants et à 4.50€ pour les enseignants ou membres du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 4 voix contre

- **DECIDE** de ne pas augmenter le tarif des repas à la cantine pour cette année scolaire 2018-2019.

Mise à jour des tarifs et des horaires de la garderie périscolaire: Délibération n°2018-06-02

- Madame le Maire rappelle la délibération du 23 juin 2016 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2016. Considérant la délibération du 31 janvier 2018 par laquelle le Conseil Municipal a décidé le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, elle propose aux membres de mettre à jour les tarifs et de déterminer les plages horaires de ce service.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DETERMINE** les plages horaires à compter du 1^{er} septembre 2018,
- **DECIDE** de ne pas augmenter le tarif de la plage horaire de 45 mn pour cette année scolaire 2018-2019.

Nouvelles plages horaires et tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018

	7H00 à 7H45	7H45 à 8H30	16H00 à 16H45	16H45 à 17H30	17H30 à 18H15
LUNDI	1.50€	1.50€	1.50€	1.50€	1.50€
MARDI	1.50€	1.50€	1.50€	1.50€	1.50€
JEUDI	1.50€	1.50€	1.50€	1.50€	1.50€
VENREDI	1.50€	1.50€	1.50€	1.50€	1.50€

4- Commission COMMUNALE

Projet mare: Délibération n°2018-06-03

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que grâce au soutien de la Région Rhône Alpes et dans le cadre de la fiche action « Inventaire des petites zones humides et amphibiens » du contrat « Vert et Bleu », l'association Nature Vivante a réalisé en 2016 un inventaire des mares sur le Territoire de la Communauté de Communes de Beaurepaire, nous permettant de disposer ainsi d'une connaissance exhaustive du réseau de ces petites zones humides sur nos espaces communaux. La finalité de cet inventaire est l'augmentation de la connaissance de ces milieux, leur conservation avec notamment la prise en compte des mares dans les documents d'aménagements (PLU, SCOT) et la mise en place de moyens pour leur entretien.

De plus, elle informe que le Département propose aux collectivités une aide financière lors d'opération portant sur la création ou la restauration de mares et faisant l'objet d'une valorisation pédagogique.

Monsieur Claude Faivre relate la proposition de l'Office National des Forêts concernant cette opération :

- création d'une mare d'environ 20m² localisation : parcelle 14 canton du Fay,
- alimentation assurée par une arrivée d'eau provenant d'une mare beaucoup plus grande,
- cette mare d'une taille plus réduite permettra d'accueillir d'autres espèces,
- l'exploitation de quelques bois permettra un peu de lumière,
- broyage de la végétation sur 120 m²,
- pose d'un panneau explicatif.

Coût des travaux 3 366.90€ H.T, soit 4 040.28€ T.T.C

Subvention Conseil Départemental de l'Isère : forfait 2 250€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'une mare sur parcelle 14 canton du Fay
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Convention avec M. Didier BERGER pour la livraison du pain: Délibération n°2018-06-04

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que M. Didier BERGER (boulangier à Pajay) a pris en location auprès de la société LEDISTRIB un distributeur automatique de pain, notre village ne disposant plus depuis le mois de septembre 2017 de boulangerie.

Elle précise que par délibération du 28 août 2017, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la mise à disposition de l'emplacement du distributeur (vers la dépose minute groupe scolaire « Les Minipommes ») et la prise en charge de l'alimentation électrique.

De plus, il a décidé de verser à M. Didier BERGER, afin de maintenir ce service rendu à la population une participation de 210€ T.T.C mensuel sur le montant de la location de cet équipement s'élevant à 364€ H.T. soit 436.80€ T.T.C : participation mensuelle, durée un an : soit jusqu'au 30 septembre 2018.

Monsieur Didier BERGER sollicite l'équipe municipale pour la reconduction de cette aide pendant une année.

Madame le Maire relate la difficulté pour certains utilisateurs de pouvoir utiliser aisément le distributeur (problème de volet d'ouverture, ainsi que l'insuffisance d'approvisionnement certains jours, notamment le week-end) : ces deux points seront discutés avec M. Berger.

Elle précise également que les tournées du mercredi et samedi seront maintenues sur la commune par Monsieur Didier BERGER, ainsi que la livraison journalière du pain au restaurant scolaire en même temps que l'alimentation du distributeur.

Après divers échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la reconduction d'une aide financière à Monsieur Didier BERGER d'un montant de 210€ T.T.C mensuel pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2018 afin de maintenir à minima un service à la population depuis la fermeture de la boulangerie.
- **CHARGE** Madame le Maire de valider cette participation financière par convention bipartite.

5- Information diverse

Date de la prochaine séance du conseil Municipal :

- jeudi 26 juillet à 19H30

Fin de séance : 22H00

Le Maire,
Mireille BOUVIER